L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

NOVEMBRE 2020



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour d'octobre 2020, à dix-neuf heures trente en visioconférence via l'application zoom.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, François Fournier, Jacques Bouchard, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : M. Olivier Dufour, conseiller

AVIS DE MOTION

Ajout du nouveau règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, conseiller, du dépôt et de la présentation d'un règlement. Le présent règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

COPIE CONFORME

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 652 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 octobre 2020 le règlement No 652 visant à procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public d'une partie du lot 4 793 340 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, identifié comme Parcelle 2 à la description technique et au plan préparés par Monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 16 décembre 2019, sous le numéro 3574 de ses minutes.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 21 octobre 2020

Francine Dufour

Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 21 octobre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 647:

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 octobre 2020 le règlement No 647 modifiant le règlement No 585 – article 1 ajout au chapitre 7 Tarification-.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 21 ème jour d'octobre 2020.

Francine Dufoyur

Le 21 octobre 2020

Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 649:

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 octobre 2020 le règlement No 649 modifiant le règlement No 585 de permis et certificats afin d'insérer des dispositions relatives aux déclarations de travaux et exempter certains travaux de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 21 ème jour d'octobre 2020.

Francine Dufour

Le 21 octobre 2020

Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 649

« RÈGLEMENT NUMÉRO 649 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 585 DE PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'INSÉRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX ET EXEMPTER CERTAINS TRAVAUX DE L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION. »

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 649 modifiant le règlement no 585 de permis et certificats afin d'insérer des dispositions relatives aux déclarations de travaux et exempter certains travaux de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation. »

ARTICLE 3

OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le Règlement de permis et certificats afin d'insérer des dispositions relatives aux déclarations de travaux et exempter certains travaux de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

ARTICLE 4

MODIFICATION DU TITRE DU CHAPITRE 5

Le titre du chapitre 5 est modifié, lequel se lit désormais ainsi : « Certificat d'autorisation et déclaration ».

ARTICLE 5

- Peinture;
- Consolidation de galeries et de marches d'escalier;
- Réparer une fissure ou poser du crépi sur une fondation;
- Changer des briques abîmées ou refaire des joints de briques;
- Changer les fenêtres et les portes (sans en changer les dimensions);
- Revêtement de toiture si le matériau est de même nature que celui à remplacer;
- Revêtement extérieur de la résidence si le matériau est de même nature que celui à remplacer;
- Thermopompe;

- Gouttières, soffite, fascia;
- Haie.

Nonobstant ce qui précède, il est nécessaire d'obtenir un certificat pour les travaux énumérés lorsque l'immeuble :

- Est situé dans une zone assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Est cité à titre de bien patrimonial cité ou classé;
- Est situé dans un site patrimonial;
- Est assujetti à un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Est assujetti à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

ARTICLE 6

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.5.11

Le titre de l'article 5.5.11 est modifié pour se lire désormais ainsi : « Installation d'une clôture ou d'un mur de soutènement ».

Le troisième paragraphe du premier aliéna de l'article 5.5.11 est abrogé.

ARTICLE 7

AJOUT DES ARTICLES 5.9 À 5.11

Le chapitre 5 est modifié par l'ajout des articles suivant, lesquels se lisent ainsi :

« 5.9 DÉCLARATION

Toute personne désirant réaliser les travaux intérieurs suivants doit, au préalable, déclarer les travaux à la Municipalité :

- Remplacement des revêtements de plancher;
- Remplacement des armoires de cuisine ou de salle de bain existantes, sans modifier les dimensions des pièces;
- Remplacement du revêtement mural intérieur;
- Finition et l'aménagement d'un sous-sol complet ou partiel;
- Remplacement d'un système de chauffage.

5.10 PRODUCTION D'UNE DÉCLARATION

La déclaration doit être faite par écrit sur le formulaire fourni par la Municipalité et être accompagnée de l'ensemble des informations demandées.

5.11 DÉLAI POUR ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

L'officier municipal dispose de 5 jours ouvrables pour autoriser les travaux. Le délai court à partir de la date où l'officier municipal a reçu tous les documents requis par le présent règlement. »

ARTICLE 8

AJOUT DE L'ARTICLE 7.3

Le chapitre 7 est modifié par l'ajout de l'article 7.3, lequel se ainsi :

« Le coût est nul dans le cas d'une déclaration et la période de validité est de 6 mois. Le délai de validité d'une déclaration court à partir du moment où la

déclaration est approuvée par la Municipalité. »

ARTICLE 9

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Gérald Maltais, Maire

Francine Dufour, d.g & sec-très



Le formulaire de déclaration des travaux sera mis prochainement à votre disposition.

Pour toutes questions vous pouvez joindre notre inspecteur en bâtiment au 418-760-1050 poste 6104 ou à urbanisme@petiteriviere.com

Retrouvez tous nos règlements sur www.petiteriviere.com viemunicipale/règlements municipaux



Résumé de la séance du 13 octobre 2020

Refinance auprès de la Banque Scotia un montant total de 22 888.76\$, soit 707.64\$ par mois, pour 3 ans pour l'achat du Ford 150 dont le contrat de location a pris fin.

Entérine la demande de financement déposée le 24 septembre 2020 au Ministère pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 21 870 \$ pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité de la ou des sources d'eau potable et d'une aide financière additionnelle d'un montant maximal 30 000,00\$ pour la révision et la délimitation des aires de protection des prélèvements en eau souterraine.

Accepte la demande du Centre Communautaire Pro-santé dans le cadre du maintien de la Popote Roulante sur le territoire pour la prise en charge de 1\$ par repas et des frais de livraison des bénévoles afin de palier à un manque à gagner de l'organisme soit un montant de 2 016 \$.

Accepte l'offre de service de Eastern Alliance pour un montant de plus ou moins 6 500 \$ relié à la publicité en lien avec notre plan de relance, aux frais de déplacement et pour un montant de 800 \$ relié au coaching de l'agent de développement.

·Autorise que la Municipalité soit partie à une servitude de maintien, d'entretien, de réparation et de remplacement d'un ponceau devant affecter, à titre de fonds servant, une partie du lot 4 791 592, propriété de monsieur Luc Lavoie **Accepte** la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction d'un solarium sur le lot 4 791 886 (2 du Domaine du Ruisseau).

Accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme relative à la dérogation mineure autorisant l'acier émaillé noir en insertion, sous les fenêtres, comme revêtement extérieur pour le projet de construction sur le lot 4 792 814 et autorise l'émission du permis de construction.

Accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le permis l'agrandissement de la maison unifamiliale isolée, sur le lot 4 791 205 (865 rue Principale).

Accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le permis de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 4 793 022 (34 chemin Marius-Barbeau).

Autorise sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme la demande de certificat d'autorisation d'aménagement d'un stationnement déposée pour le lot 4 701 109 ainsi que la demande de dérogation mineure.

Accepte le plan d'implantation du projet de sationnement du club Med sur les terres publiques du Massif tel que présenté.



Résumé de la séance du 13 octobre 2020

Accepte sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme le certificat d'autorisation sur le lot 6 249 361 (Club Med) pour l'implantation d'une enseigne à plat et d'une enseigne sur socle tout en prenant en considération les demandes d'information concernant les effets de l'éclairage des enseignes.

Accepte le renouvellement du contrat de déneigement de la cour de l'École St-François;

Autorise la publication de l'offre d'emploi de Directeur général et secrétaire-trésorier sur tous les réseaux sociaux et plate-forme web disponibles à cet effet.

•Procède à l'embauche à temps plein de M. Harold Racine au poste de menuisier/journalier/opérateur à compter du 16 novembre 2020.

Affecte et transfère certains budgets pour combler des postes budgétaires en dépassement ;

Autorise l'achat d'appareils respiratoires pour un montant de 11 991.90\$ et de bouteilles de remplacement (MSA) pour 6 864.01\$.

Met fin au mandat avec la Boîte de l'urbanisme et remercie Mme Laterreur pour le travail effectué pour le compte de la municipalité.

Autorise le paiement au montant de 106 203 \$ pour le renouvellement de ses assurances générales avec Ultima, assurance et gestion du risque.

Adopte son plan d'action MADA, qui sera valide pour 10 ans, et nomme M. Jacques Bouchard conseiller répondant pour le Comité MADA de la MRC.

Demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

Accepte sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme la demande de dérogation mineure sur le lot 4 793 001 (46 Chemin Jacques-Labrecque) pour la construction d'une remise.

Accepte sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme la demande de permis de construction sur le lot 4 793 086 (chemin Paul-Émile-Borduas) pour la construction d'une maison unifamiliale isolée.

Autorise le contrat à intervenir entre les parties dans le cadre de la cession des rues des phases 3B et 4A du développement immobilier « Domaine Multis-Bois » avec la firme 9208-7808 Québec Inc et ce, dès réception des attestations de paiement des fournisseurs et sous-traitants, de même que les certificats de conformité de la CNESST et de la CCQ.



Résumé de la séance du 13 octobre 2020

Autorise le contrat à intervenir entre les parties dans le cadre de la cession de la rue (La Boucle) avec la firme 9077-2153 Québec Inc et ce, dès réception des attestations de paiement des fournisseurs et sous-traitants, de même que les certificats de conformité de la CNESST et de la CCQ.

Accepte la demande de participation pour un montant de 100 \$ pour la marche organisée pour aider au financement de la Fondation de l'Hôpital.

Autorise la Municipalité à rejoindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

Prochaine séance du Conseil Municipal

Lundi 9 novembre 2020 à 19h30

via l'application zoom

Le lien vous sera communiqué via le Facebook Municipal et l'application voilà le soir de la rencontre.

TAXATION:

Nous vous informons que le taux d'intérêt fixé à 0% depuis le 17 mars dernier pour toute somme due à la Municipalité prendra fin au 1er janvier 2021.

A partir de cette date, le taux d'intérêt régulier de 14 % sera applicable.



En rais<mark>on de l'</mark>évolution de la crise sanitaire plaçant Charlevoix en zone rouge, la Municipa<mark>lité</mark> informe ses citoyens de la fermeture au public du bureau municipal et des locaux des travaux publics depuis le vendredi 16 octobre et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nos employés poursuivent cependant leurs activités selon les heures habituelles de bureau. La Municipalité sera joignable uniquement <u>par téléphone au 418-760-1050 ou par courriel.</u>

Taxation et comptes payables : roxanned@petiteriviere.com

<u>Urbanisme</u>: poste 6104 ou urbanisme@petiteriviere.com

<u>Eau potable</u>: poste 6105 ou brunol@petiteriviere.com

<u>Direction</u>: poste 6102 ou francined@petiteriviere.com

Secrétariat des travaux publics : 418-760-1050 ou nathaliel@petiteriviere.com

Contremaître: 418-808-2589 ou gaetanb@petiteriviere.com

<u>Pour toutes autres demandes</u> : 418-760-1050 ou info@petiteriviere.com

Application Voilà: https://petite-riviere.appvoila.com/fr/

Site internet: http://www.petiteriviere.com/

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau, vous pouvez contacter:

M. Gaétan Boudreault au 418-808-2539

M.Louis-Émile Côté au 418-808-3136

En raison du départ à la retraite de sa Directrice La Municipalité recherche un directeur(trice) général(e) & Secrétaire Trésorier(e)

Description sommaire du poste

Sous l'autorité du conseil municipal, la personne choisie devra exercer un rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité.

Principales tâches et responsabilités

- Planifier, diriger, coordonner et contrôler l'administration conformément au Code municipal, aux autres dispositions légales et aux politiques générales établies par le conseil;
- Diriger la mise en application de toutes les décisions du conseil par une surveillance et une coordination des employés municipaux;
- Assurer les communications entre le conseil municipal et les employés;
- Préparer le budget annuel et le programme d'immobilisations;
- Assurer l'accès à l'information conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Assister aux séances du conseil.

Compétences recherchées :

- Posséder une très bonne compréhension des besoins, des problématiques et des enjeux de la municipalité;
- Faire preuve d'une grande capacité d'analyse, de synthèse et d'ouverture aux nouvelles technologies;
- Détenir d'excellentes habiletés personnelles, interpersonnelles et administratives et plus particulièrement en ce qui concerne le greffe;
- Manifester des qualités d'écoute, du leadership et de concertation;
- Maîtriser le français parlé et écrit ;
- Maîtriser l'anglais parlé et écrit serait un atout.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue. Les candidatures sont confidentielles et dans le respect de l'équité en matière d'emploi.

Scolarité

Un diplôme universitaire de premier cycle, en administration, en comptabilité, en urbanisme ou en droit. Les personnes ne détenant pas un de ces diplômes, mais cumulant une expérience et une autre diplomation jugées exceptionnelles pourront être considérées.

Expérience et connaissances

- Une expérience minimale de cinq (5) années dans le domaine municipal, dont un minimum de trois (3) années dans un poste de niveau cadre, toute autre expérience jugée équivalente pourra être considéré ;
- Expérience en matière de gestion du personnel, des ressources tant financières que matériels;
- Excellente communication écrite et orale ;
- Être disponible et disposé à travailler à des heures irrégulières.

Début de l'emploi : Le 1er février 2021

Toutes personnes intéressées par ce poste et répondant aux exigences et qualifications requises doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de Mme Francine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière, en mentionnant le titre du poste, par courriel à <u>francined@petiteriviere.com</u>, <u>au plus tard le 9 novembre 2020.</u>

La Municipalité communiquera seulement avec les candidats retenus.

Note : Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Qui sommes-nous?

Petite-Rivière-Saint-François ;

- Destination récréotouristique où il fait bon vivre en famille, dans un cadre d'apprentissage novateur et dans le respect des valeurs de ses citoyens, le tout en harmonie avec la nature, les paysages, les saisons, les acquis et les signes du passé (culturel, patrimonial et économique).
- Un village stimulant, généreux et hospitalier offrant un cadre de vie mobilisant et attirant pour les familles, les jeunes et les retraités.
- Une municipalité qui tend vers le développement réfléchi d'un cœur villageois attractif
 et vivant pour le bien des résidents et des villégiateurs, mais également vers des
 services équilibrés et judicieusement répartis pouvant satisfaire les besoins de sa
 population croissante.
- Un lieu unique et envoutant où l'implication et l'ouverture d'esprit de ses habitants, aussi large que le fleuve, n'ont que d'égal la hauteur des monts et de leurs aspirations à un développement durable de leur collectivité.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue. Les candidatures sont confidentielles et dans le respect de l'équité en matière d'emploi.

Nouvelles recrues à Petite-Rivière-saint-François

La Municipalité a le plaisir d'intégrer à son équipe municipale 2 nouveaux employés:

M. Michel Thibodeau : son nouvel inspecteur en bâtiment

" C'est avec plaisir et fierté que j'occupe la fonction de responsable de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement à la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, depuis le13 octobre dernier.

Je suis originaire de Port-Cartier, sur la Côte-Nord. Inspecteur en bâtiments depuis 10 ans, mon parcours m'a amené à travailler dans des Municipalités du Bas-St-Laurent, dans la Baie-des-Chaleurs et sur la Côte-de-Beaupré.

Je suis disponible pour vous accompagner dans vos projets.

Au plaisir de faire votre connaissance, lorsque nos bureaux seront à nouveau ouverts au public.

Entre temps, je vous invite à communiquer avec moi via téléphone ou courriel.

Sincères salutations."

Michel Thibodeau

Responsable de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et en environnement (418)760-1050#6104 urbanisme@petiterivière.com '

M. Harold Racine: menuisier/opérateur/journalier

M. Racine rejoindra à compter du 16 novembre à temps plein l'équipe des travaux publics .

BIENVENUE À VOUS DEUX!





FIN DES TRAVAUX CÔTE DE LA MARTINE

Les travaux d'asphaltage de la voirie à partir de l'intersection de la rue principale et du chemin de la martine jusqu'au chemin Savard se sont finalisés cette 1ère semaine de novembre. La route est à nouveau ouverte aux usagers. Les travaux ont été réalisés par la firme Eurovia pour un montant de 228 294.36 \$ incluant les taxes.



CHANGEMENT D'HORAIRE: ÉCOCENTRE

CHANGEMENT D'HORAIRE Écocentre Horaire hiver À partir du 16 nov. 2020 Ouvert du jeudi au samedi 9h00 à 15h45 Fermé du 24 déc. 2020 au 2 janvier 2021 Écoboutique À partir du 25 octobre 2020 FERMÉ pour l'hiver À partir du 16 nov. 2020 FERMÉ pour l'hiver





PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES

Des programmes d'aide d'urgence à destination des PME sont proposées afin de maintenir l'accès à des capitaux, pour maintenir, consolider ou relancer des activités d'entreprises affectées par la pandémie de la Covid-19.

Pour connaître le détails des aides disponibles nous vous invitons à prendre contact avec la MRC de Charlevoix.

M. Philippe Dufour agent de développement à la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est également disponible pour vous aider dans vos démarches philipped@petiteriviere.com





LA POPOTE ROULANTE SE POURSUIT À PETITE-RIVIERE-SAINT -FRANÇOIS!

AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ

LA MUNICIPALITÉ CONTRIBUE FINANCIÈREMENT AU PRIX DU REPAS

EN PRENANT EN CHARGE 1\$ PAR REPAS ET LES FRAIS DE LIVRAISON.

3 JEAN GUY GUAY
3 PIERRE GIROUARD
6 OLIVINE BLUTEAU SAVARD
7 DOLORÈS RACINE SIMARD
10 PIERRE LARUE
11 PAULINE BRASSARD
17 NOCOLE BOUCHARD
19 LUCIEN LAJOIE
22 DOMINIQUE GAGNÉ
22 HÉBERT SIMARD
23 FRANCINE CÔTÉ
25 FLORENCE BOUCHARD
25 JEANNINE PARÉ
25 JULES -HECTOR TREMBLAY





SUITE AUX RECOMMANDATIONS COVID-19 ZONE ROUGE NOUS VOUS AVISONS QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST FERMEE JUSQU'À AVIS CONTRAIRE.

Durant notre arrêt abonnez-vous en ligne pour accéder gratuitement à plusieurs ressources numériques. Un abonnement à distance à votre bibliothèque vous donne accès à plusieurs services en ligne, tels que :

- des milliers de livres numériques (de tout pour tous les goûts)
- une trentaine de revues numériques (7 Jours, Coup de Pouce, etc.)
- des centaines de formations en ligne avecToutapprendre
- deux ressources en généalogie (Généalogie Québec et PRDH)
- un accès intégral au site web de Protégez-vous

Vous n'êtes pas abonné à la bibliothèque et souhaitez bénéficier de ces ressources?

Rien de plus simple!

Rendez-vous sur bit.ly/biblioenligne et complétez le formulaire disponible!







SOYEZ CONNECTÉS AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ

TÉLÉCHARGEZ DÈS AUJOURD'HUI L'APPLICATION MOBILE VOILÀ!





OU CRÉEZ VOTRE PORTAIL CITOYEN SUR LE WEB

https://petite-riviere.appvoila.com/fr/

DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS:

- Actualités de la Municipalité
- Accès à l'évaluation foncière de votre propriété
- Accès à votre compte de taxes
- · Calendrier des événements de la Municipalité
- Sondages
- Signaler un problème non urgent

